

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 NOVEMBRE 2021**

Le 15 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, Mme Marie ZOUINI, M. Yvan DERAMBURE, Mme Michèle DEFERT, M. Didier PONCET, M. Jean-Luc DUBAN, Mme Nadège ESTEVES, M. Patrick LELIEVRE, Mme Florence MULTON, M. Régis de COLNET, M. Thierry GOLLIOT

Excusées : Mme Angélique HUBAUD qui donne pouvoir à M. Patrick LELIEVRE, Mme Véronique DETOUILLOIN qui donne pouvoir à Mme Marie ZOUINI

Absents : Mme Stéphanie DERIVIERE, M. Michel TRUFFAUT

M. Didier PONCET a été élu secrétaire de séance.

Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur LEPOETRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour :

- 1) Décision du Maire
- 2) Toiture de la crèche : demande de subvention auprès du Département
- 3) Atlas de la biodiversité : demande de subvention Région
- 4) PERSONNEL COMMUNAL : création poste CDD
- 5) PERSONNEL COMMUNAL : augmentation de la quotité d'heures
- 6) PERSONNEL COMMUNAL : création d'un poste d'adjoint administratif
- 7) AMIENS METROPOLE : avenant adhésion plateforme multi-services
- 8) AMIENS METROPOLE : demande de modification de la voirie dans le cadre du traitement des eaux de pluie
- 9) COULEE VERTE - rue des Haies du tour de Ville : procédure de restauration ou de reprise de l'espace
- 10) Principe d'acquisition d'un terrain et modification du budget
- 11) Salle Haroun TAZIEFF - Réduction occasionnelle de loyer
- 12) FDE80 : travaux d'éclairage
- 13) Décision modificative de crédits
- 14) Informations diverses

Monsieur LEPOETRE demande à l'assemblée de pouvoir ajouter deux points à l'ordre du jour : validation de la convention de remboursement avec AMIENS METROPOLE et choix du logo du comité de jumelage. L'assemblée accepte.

Monsieur le Maire avise ensuite l'assemblée que Monsieur MERCUZOT, vice-Président d'AMIENS METROPOLE sera présent le 24 novembre à 18h00 en mairie pour communiquer et débattre sur le pacte fiscal.

Il propose aux conseillers municipaux de participer aux échanges.

### **1) Décision du Maire**

Monsieur LEPOETRE informe l'assemblée qu'il a procédé à la reprise d'une concession de tombe au cimetière, contre une plus petite, suite à la demande de Monsieur et Madame LAMONTAGNE. Cet échange a nécessité un remboursement de 457 euros.

### **2) Convention de remboursement Amiens Métropole**

Monsieur le Maire rappelle que l'objet de cette convention est le calcul du montant du remboursement par AMIENS METROPOLE des charges de fonctionnement supportées par la commune sur les équipements et voiries (bus) métropolitains.

Il explique que, depuis la première convention signée en 2004, puis les différents avenants qui se sont succédés, de nombreuses réunions se sont déroulées afin de se mettre d'accord sur le calcul de ces charges qui sont pourtant simples à appréhender.

Monsieur LEPOETRE ajoute que l'occupation de la salle des associations par AMADEUS et celle de la salle Espérance par DANSE & CO sont bien prises en compte. Les entretiens de certains espaces verts (terrain de football, voirie) sont également prévus, même si le montant du remboursement semble trop peu élevé.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider la convention de remboursement d'AMIENS METROPOLE

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée,

L'assemblée vote à la convention de remboursement et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant (ABSTENTION, P LELIEVRE, A HUBAUD).

### **3) Toiture de la crèche : demande de subvention auprès du Département**

Monsieur LEPOETRE expose son souhait de solliciter une aide financière auprès du Département au titre de la politique territoriale 2017-2020. Sur une enveloppe de huit millions d'euros, 800 000 sont destinés aux communes et répartis sur l'arbitrage d'AMIENS METROPOLE.

Cette somme n'ayant pas été mobilisée en totalité, Monsieur le Maire précise qu'il est possible de redéposer une demande de subvention pour les travaux de la crèche. Il rappelle que 70 000 Euros sur 170 000 € demandés pour la construction de la cantine avaient été refusés par la METROPOLE pour que les autres municipalités puissent en bénéficier.

Monsieur le Maire présente le plan de financement des travaux :

Montant de l'opération TTC	64 020.70
Montant HT	53 350.58
Subvention Département 25%	13 337.65
Subvention obtenue DSIL	24 077.27
Soit un reste à charge HORS TVA pour la commune (Subvention refusée DETR)	15 935.66

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

L'assemblée approuve à l'unanimité le projet, sollicite le Département pour une aide financière selon le plan de financement ci-dessus.

#### **4) Réalisation d'un atlas de la biodiversité : demande de subvention Région**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les dernières demandes effectuées pour ce dossier. Ainsi celui déposé en 2020 a été refusé. AMIENS METROPOLE ayant initié le sien en 2021, la demande n'a pas pu être reconduite.

Monsieur LEPOETRE explique que cette opération va être menée sur 2 ans avec la collaboration de l'association PICARDIE NATURE. Il précise le plan de financement :

Budget prévisionnel de l'opération TTC	31 848.00
Montant pouvant être financé par l'OFB	23 000.00
Montant pouvant être financé par la REGION	7 348.00
Soit un reste à charge pour la COMMUNE	1 500.00

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,  
(ABSTENTION : JL DUBAN)

L'assemblée accepte le projet d'élaboration d'un atlas de la biodiversité communale selon le plan de financement proposé ci-dessus et donne tout pouvoir au Maire pour le dépôt des demandes de subventions se rapportant à l'opération.

#### **5) PERSONNEL COMMUNAL : création poste CDD**

Monsieur LEPOETRE explique qu'il s'agit de proposer un poste de contractuel à un agent dont le contrat aidé arrive à échéance le 31 décembre. Il ajoute que cet agent travaille à l'école depuis le 1er janvier 2019 et a validé un BAFA durant ces 2 années.

Il propose donc à l'assemblée de créer un poste de contractuel permanent sur la base de

26 heures de travail hebdomadaire, rémunéré sur l'échelle C1 relative aux adjoints d'animation territoriaux, en fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

L'assemblée accepte à l'unanimité.

## **6) PERSONNEL COMMUNAL : augmentation de la quotité d'heures**

Monsieur le Maire explique que suite à des départs en retraite, il est nécessaire de réorganiser les plannings. Il propose donc l'augmentation de la quotité de travail de deux postes :

Passage de 27h à 29h pour un poste d'adjoint technique contractuel (école, agent d'entretien polyvalent)

Passage de 27h à 30h pour un poste d'adjoint d'animation titulaire (centre de loisirs)

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

L'assemblée accepte à l'unanimité l'évolution des deux postes.

## **7) PERSONNEL COMMUNAL : création d'un poste d'adjoint administratif**

Monsieur LEPOETRE précise qu'il s'agit de créer un poste d'adjoint administratif titulaire de 21 heures par semaine. Ce poste vient en remplacement de celui occupé par l'agent partie en retraite le 1er juillet et dont la quotité de travail était 30 heures.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité :

- la création d'un poste de titulaire, grade d'adjoint administratif, 21 heures de travail par semaine
- le tableau des effectifs du personnel ainsi modifié à partir du 01/01/2022 :

### Titulaires :

- 1 Attaché territorial (TC)
- 1 Adjoint administratif (21h/sem)
- 2 ATSEM principal 1ère classe (TC, 30h/sem)
- 1 Agent de maîtrise (TC)
- 1 Agent technique principal 2ème cl (TC)
- 1 Adjoint technique (TC)
- 1 Adjoint d'animation (30h/sem)

### Contractuels permanents :

2 adjoints d'animation (25h/sem et 26h/sem)

2 adjoints techniques (27h/sem et 20h/sem)

3 Contrats aidés

## **8) AMIENS METROPOLE : avenant adhésion plateforme multi-services**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2017, AMIENS METROPOLE avait mis à disposition de ses communes membres une plateforme multiservices afin de leur proposer des capacités d'ingénierie et des prestations de travaux dans différents domaines tels que l'entretien routier, l'éclairage, les espaces verts, les ouvrages d'art.

L'avenant propose des moyens humains administratifs pour la passation des marchés subséquents aux marchés passés pour le compte de la centrale d'achat.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

L'assemblée accepte à l'unanimité les termes de l'avenant et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

## **9) AMIENS METROPOLE : demande de modification de la voirie dans le cadre du traitement des eaux de pluie**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur un argumentaire, adressé à Amiens métropole, qui retrace l'historique de la nécessité de création d'une nouvelle station d'épuration, du besoin de traitement des eaux de pluie et du projet de modification du carrefour situé en sortie de village vers Estrées. Il donne lecture de la lettre qu'il souhaite envoyer au Président d'AMIENS METROPOLE :

*Monsieur le Président*

*Le besoin impérieux de sécuriser la traversée de Sains pour un trafic essentiellement à destination d'Amiens comme bassin d'emploi, amène le Conseil Municipal de Sains en Amiénois à demander à **Amiens Métropole** la modification de la rue de la Chaussée, carrefour des axes Amiens, Estrées sur-Noye, Grattepanche, Cottenchy, Boves.*

*Le traitement de ce fort souci de sécurité peut venir en compensation de l'importante défaillance d'Amiens Métropole sur le précédent mandat.*

*La **gestion désastreuse** de la construction de la nouvelle station d'épuration par Amiens Métropole condamne la commune dans son évolution démographique et son développement et fait perdre l'intérêt stratégique des investissements structurants des précédentes années.*

*Le projet de STEP qui date de 2000 avait été parfaitement planifié entre Amiens Métropole et les deux communes Sains et St Fuscien en **septembre 2014**.*

*La saturation de la station d'épuration de Sains en Amiénois interdit depuis 20 ans l'ouverture de terrains à construction.*

*Le Conseil Municipal de Sains a mis en œuvre de lui-même en 2018/2019 un chantier sur la mare pour réduire la quantité d'eau pluviale évacuée en réseau d'assainissement.*

**Absence totale de communication** : Seule information donnée en décembre 2020 par M Magnier.

**Défaut d'acquisition** de la parcelle pour l'implantation : Lancement d'une DUP en novembre 2021 parfaitement anticipable dès 2015.

**Retard de 7 ans sans motif sérieux** : Les évolutions sur la loi sur l'eau n'était pas applicable en 2014.

**Véritable méconnaissance** d'Amiens Métropole des enjeux pour Sains : Zone à urbaniser de 20 ha accordé au PLU de 2008, définitivement perdue par la loi Alur. PLU de 2018 non applicable.

*Les conséquences sont irréversibles pour la commune de Sains :*

- *Perte démographique : Réduction de la population entre 2004 et 2020 ; Alors que le PADD prévoyait + 200 habitants en 10 ans à horizon 2020/2025*
- *Distorsion des strates d'âges moyens : Vieillissement de la population atypique inquiétante.*
- *Moyens Crèche, école, cantine surdimensionnés pour l'avenir*
- *Investissement PPI 2014 - 2020 non réalisé : gain pour AM d'environ 200 K€*
- *Pertes financières : taxes d'urbanisation en forte baisse prévisionnelle*
- *Perte de recettes : DGF et TAGP*
- *Travaux communaux bloqués pour absence de lancement du chantier*
- *Etc.*

*En conséquence, le Conseil Municipal demande à **Amiens Métropole** de réaliser, en compensation, la modification de voirie dessinée par ses services sur le prolongement de la voie métropolitaine vers Estrées sur Noye.*

*Ces travaux sont d'autant plus d'actualité que le carrefour en question fera l'objet de modification pour drainer les eaux pluviales de façon à réduire le besoin capacitaire de la future STEP.*

Monsieur De COLNET demande qui soit ajouté l'argumentaire sécuritaire.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

L'assemblée vote à l'unanimité pour l'envoi de ce courrier argumenté destiné à Amiens Métropole.

## **10) COULEE VERTE - rue des Haies du tour de Ville : procédure de restauration ou de reprise de l'espace**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'historique du besoin d'alignement des terrains situés dans la rue des haies du tour de ville et des différentes possibilités d'y parvenir (rétrocessions, retraits des clôtures). Il expose à l'assemblée que ce cheminement vert piétonnier est dénaturé depuis l'installation, bien que légale, d'une clôture par de nouveaux riverains.

Afin de restaurer cet espace, Monsieur le Maire demande à l'assemblée le pouvoir d'intervenir auprès des propriétaires pour reculer la clôture ou bien de pouvoir négocier l'achat de la bande de terrain, ou si besoin prévoir le lancement d'une procédure de modification simplifiée du PLU ou d'une déclaration d'utilité publique.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,  
(ABSTENTION : M ZOUINI)

L'assemblée donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches afin de restaurer le cheminement rue des haies du tour de Ville.

## **11) Principe d'acquisition d'un terrain et modification du budget**

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il souhaite lui demander son accord de principe sur l'achat d'un terrain situé au 23 rue de la Vierge Marie, accessible également par la rue des haies du tour de ville.

Le Maire peut user de son droit de préemption pour que la commune puisse acquérir ce terrain qui permettrait la création d'une voie douce entre les deux rues. Le montant de la vente est fixé à 159 000 Euros, frais inclus.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,  
(ABSTENTION : T GOLLIOT)

L'assemblée accepte le principe d'acquisition du terrain cadastré AD57, 23 Rue de la Vierge Marie.

## **12) Salle Haroun TAZIEFF - Réduction occasionnelle de loyer**

Monsieur LEPOETRE rappelle que Monsieur Damien CARON, coach sportif, occupe la salle attenante à la salle des associations les vendredis et samedis de 8h00 à 20h00. Le loyer

est de 100.00 Euros mensuels.

N'ayant pas travaillé pendant les mois de juillet et d'août et, par conséquent pas occupé la salle, Monsieur CARON sollicite un geste pour une réduction de son loyer. Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de pas réclamer le loyer de décembre 2021 en compensation des 2 mois d'été qui ont été payés pour un local non utilisé.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

Monsieur LEPOETRE ne prend pas part au vote.  
L'assemblée accepte à l'unanimité.

### 13) FDE80 : travaux d'éclairage

Monsieur LELIEVRE informe l'assemblée de la vétusté des armoires électriques du réseau d'éclairage public. Il ajoute qu'un devis a été établi par la FDE80 pour leur remplacement et que cette opération peut bénéficier de financement :

Montant des travaux TTC	23 699
Montant pris en charge par la FDE80 70% (dont 3 732 Euros de TVA)	18 100
Contribution communale	5 599

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

L'assemblée adopte le projet à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage et accepte la contribution communale estimée à 5 599 Euros.

### 14) Décision modificative de crédits

Monsieur LEPOETRE propose les modifications de crédit ci-dessous :

#### Fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Art. 6574 Subv aux associations	25 560	Art 74718 Participation	25 560

#### Investissement

Dépenses		Recettes	
Art. 2118-983 Acquisition foncière	160 000	Art 1323-971 Subv Départ- aménagement d'espaces	18 281
Art 21534 - 969 Voirie Réseau électrique	10 000	Art 1328 -961 Subv CAF cour d'école	9 609
Art 2313-997 Construction salle des fêtes	-142 110		

Ces modifications sont justifiées par :

- le reversement à la crèche les Bout'choux de la somme versée par la CAF dans le



- cadre du Contrat Enfance et Jeunesse : 25 560 Euros,
- l'accord de subvention du Département pour l'aménagement d'une aire de jeux extérieurs : 18 281 Euros,
  - l'accord de subvention de la CAF pour l'aménagement de jeux dans l'enceinte de l'école : 9 609 Euros,
  - le projet d'acquisition d'une parcelle pour un montant de 159 000 Euros,
  - le projet de rénovation des armoires d'éclairage public pour un montant estimatif de 5 599 Euros,

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

L'assemblée vote à l'unanimité la décision modificative de crédits ci-dessus.

### 15) Choix du logo du comité de jumelage

Monsieur le Maire fait un historique des activités du comité de jumelage regroupant les communes de Saint Fuscien, Dury et Sains en amiénois.  
Monsieur le Maire expose à l'assemblée les 3 projets de logo proposés pour représenter le comité de jumelage.

1



6



3



Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

L'assemblée choisit le logo n°6 pour le comité de Jumelage et émet le souhait que le nom de la commune soit écrit en totalité.

## **16) Informations / questions diverses**

Monsieur DUBAN expose à l'assemblée les difficultés rencontrées pour l'évacuation des déchets verts provenant du nettoyage des caniveaux. Pour parer au plus pressé, le stockage de ces déchets verts a été effectué temporairement près de la halle des sports. Ensuite ces déchets ont été stockés sur une plateforme. Il convient désormais de formaliser ce fonctionnement pour les prochaines évacuations de déchets verts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.